



Commune de
SAINT AUBIN LA PLAINE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, légalement convoqué le huit octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT AUBIN LA PLAINE, sous la présidence de Monsieur GAUVREAU Dominique, Maire.

Etaient présents : Mesdames DEVOS-DELHEM Sabine, DAUNIS Catherine, LIÈVRE Emmanuelle.

Messieurs GAUVREAU Dominique, AUGER Patrick, PRÉZEAU Denis, GRIVEAU Francis, COUZIN Jean-Michel

Avait remis procuration :

Absents : Monsieur MENANTEAU Thierry, Monsieur BOUDAUD Frédéric et Monsieur BLANCHET Alexandre

Absent Excusé: Monsieur AYRAULT Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur COUZIN Jean-Michel

Assistait également : Madame RENAUD Stéphanie, Secrétaire Générale de Mairie

Nombre de Conseillers Municipaux :

◆ En exercice	12
◆ Présents	8
◆ Votants	8

ORDRE DU JOUR :

2024-10-01 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – VIABILISATION RUE DU MOULIN

2024-10-02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – VENTE DU LOT 2 DANS LE LOTISSEMENT DES ALOUETTES – MANDAT AGENT IMMOBILIER

2024-10-03 – FINANCES – MISE A JOUR DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES ET MODIFICATIONS DES TARIFS DE LA LOCATION

2024-10-04 – FINANCES – ACCEPTATION DE DONS ET LEGS

2024-10-05 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024

2024-10-06 – CIMETIERE MUNICIPAL – MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DU CIMETIERE ET DES TARIFS DES CONCESSIONS

2024-10-07 – RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

2024-10-08 – RESSOURCES HUMAINES – CADEAUX POUR DEPARTS EN RETRAITE ET AUTRES EVENEMENTS

QUESTIONS DIVERSES

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Le Conseil Municipal nomme Monsieur COUZIN Jean-Michel en qualité de secrétaire de séance.

ARRET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2024 a été transmis par mail le 19 septembre 2024. à Mmes et M. les conseillers municipaux de Saint Aubin La Plaine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête le procès-verbal du Conseil Municipal de Saint Aubin La Plaine du 14 octobre 2024.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (DELEGATIONS – DELIBERATION DU 8 JUIN 2020)

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises par M. le Maire :

- Devis de David Traiteur concernant l'inauguration de la salle des fêtes soit pour un montant de 2.035,00 € TTC
- Devis de VPI Eurofeu
 - Plan d'intervention et d'évacuation de la salle des Fêtes soit pour un montant de 573,90 € HT
 - Mise en conformité incendie de la salle des Fêtes soit pour un montant de 502,34 € HT
- Devis de ENEDIS concernant la pose d'un compteur pour la salle des fêtes soit pour un montant de 349,80 €HT
- Devis de Vendée Eau concernant la pose d'un compteur pour la Salle des Fêtes soit pour un montant de 1.064,50 € HT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire.

2024-10-01 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – VIABILISATION RUE DU MOULIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de viabilisation de 2 parcelles rue du Moulin (projet de vente de 6 lots constructibles):

- ZV 35 « Rue du Moulin » - 2565 m² appartenant aux conjoints RABILLER (Zone Ua)
- AC 130 « Le Champ du Moulin » - 3699 m² appartenant à M. DAVID Manuel (Zone Ua)

Ces 2 parcelles se situant en Zone Ua dans le PLUi, la commune a obligation de viabiliser ces 2 terrains.

Montant des travaux de viabilisation HT

- Sydev 31 703,00 €
- Vendée Eau 1 652,15 € (montant des travaux : 3304,30 € HT - Participation de la commune 50%)
- Solutel (fibre) 1 972,00 €
- TOTAL 35 327,15 €

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, :

- **Se déclare favorable à la viabilisation des 2 parcelles Rue du Moulin,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les différents devis.**

2024-10-02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – VENTE DU LOT 2 DANS LE LOTISSEMENT DES ALOUETTES –

MANDAT AGENT IMMOBILIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec l'agence immobilière SAFTI au sujet du dernier terrain disponible sur le lotissement communal des Alouettes - No 2 pour 794 m² (AC 297) - qui ne trouve pas acquéreur depuis plusieurs années. Cette situation occasionne l'impossibilité pour la commune de solder définitivement le budget lotissement, et sa vente pourrait apporter de la trésorerie au budget en vue des investissements futurs.

Il est rappelé que le prix de ce terrain est de 30489,60€ TTC, soit pour la commune 25408€.

Il est proposé 3 solutions :

- 1- Laisser les choses en l'état en attendant des candidats futurs à l'acquisition .
- 2- Abaisser la part revenant à la commune à due concurrence des frais d'agence (6000€).

3-Abaisser la part revenant à la commune de 3000€ en augmentant le prix TTC de 3000 , le portant à 33489,60 TTC

Après en avoir débattu, et considérant qu'il n'y avait pas urgence , les investissements n'étant prévus qu'au cours de l'année 2025 , le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide

- de ne pas faire appel à une agence immobilière
- d'adopter la solution 1 tout en ménageant éventuellement une réduction de 2 489,60 € TTC si nécessaire (soit un prix de 28 000 € TTC)

2024-10-03 – FINANCES – MISE A JOUR DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES ET MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION

Suite à la réunion de la Commission en charge de la gestion de la Salle des Fêtes, qui s'est tenue le 3 octobre 2024, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de mettre à jour le règlement d'utilisation des locaux, en y révisant les tarifs de location.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de règlement annexé à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, adopte le règlement proposé, pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2025.

2024-10-04 – FINANCES – ACCEPTATION DE DONNS ET LEGS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU l'offre de don présentée par Monsieur Paul DAVID pour un montant de 450,00 € représentant le bénéfice d'un concert donné bénévolement en notre église par des professionnels du chant choral, cette somme est destinée exclusivement à l'entretien et à la restauration du mobilier religieux (statues, crucifix, retables...).

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, :

- **Accepte le don de 450 €**
- **S'engage à le gérer conformément aux souhaits du demandeur**

2024-10-05 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, décide de procéder à l'ouverture de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024, afin de prendre en compte la vente à l'euro symbolique de la parcelle ZP 16 et de sortir ce bien de l'inventaire communal :

COMPTE DÉPENSES				OBJET	MONTANT
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE		
D	I	041	204421	Biens mobiliers	+ 80,00 €
				TOTAL	+ 80,00 €

COMPTE RECETTES				OBJET	MONTANT
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE		
R	I	041	2111	Terrain	+80,00 €
				TOTAL	+ 80,00 €

Ces changements modifient le budget primitif qui devient comme suit :

FONCTIONNEMENT, vote au niveau du chapitre :

Dépenses : 610 504,23 € Recettes : 610 504,23 €

INVESTISSEMENT, vote au niveau de l'opération :

Dépenses : 1 271 227,54 € Recettes : 1 271 227,54 €

2024-10-06 – CIMETIERE MUNICIPAL – MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DU CIMETIERE ET DES TARIFS DES CONCESSIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le règlement annexé à cette délibération, comportant quelques modifications ainsi que l'ajout d'une annexe de tarification des concessions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, adopte le règlement modifié, pour une mise en service à compter du 1^{er} novembre 2024.

2024-10-07 – RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

Le sujet est ajourné à la prochaine séance du Conseil Municipal

2024-10-08 – RESSOURCES HUMAINES – CADEAUX POUR DEPARTS EN RETRAITE ET AUTRES EVENEMENTS

Par délibération N°2024-09-07 du 9 septembre 2024, afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'événements personnels de l'agent tel qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage, la commune a décidé d'octroyer un cadeau d'une valeur maximal de 200,00 €.

Par courrier en date du 24 septembre 2024, le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte nous informe que conformément aux dispositions de l'article L.712-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), l'administration ne peut procéder au paiement de traitement et indemnités ou à l'octroi d'avantages dépourvus de base légale. De même, l'article L.714-4 du CGFP dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat ». Un tel dispositif ne pourrait être légal qu'à la condition de constituer un avantage collectivement acquis au sens de l'article L.714-11 du CGFP, ou une prestation d'action sociale qui implique une participation de l'agent à la dépense, conformément à l'article L.713-3 du même code.

Il est proposé au Conseil Municipal de retirer cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide:

- **De retirer cette délibération conformément au courrier du 24 septembre 2024 de la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte**

QUESTIONS DIVERSES

- **Rappel Réunion PLUi :** Jeudi 17 octobre 2024 à 16h00 à la Mairie
- **Projet du Budget de l'Etat pour 2025 :** les grandes lignes pour les collectivités territoriales :
 - Gel de la TVA et réduction du FCTVA
 - DGF et dotations d'investissement stables
 - Diminution des Fonds Verts
 - Ecoles maternelles et élémentaires : Réduction de 4000 postes d'enseignants
- **Participation communale à l'opération École et Cinéma**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fonctionnement du dispositif École et Cinéma pour l'année scolaire 2023-2024:

- La Communauté de Communes prend à sa charge une partie des transports des élèves ;
- Chaque commune prend à sa charge 1,50 € du prix du billet (sur 2,80 €)

Décision

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge de 1,50 € sur chaque entrée au cinéma pour l'année scolaire 2023-2024 (8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION).

Fin de la séance : 20h30

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 A 19H00

Monsieur GAUVREAU Dominique
Maire
Président de Séance

Monsieur COUZIN Jean-Michel
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance